

N° 95

# SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1982

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1983, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE*

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur.

*Rapporteur général.*

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES  
(Deuxième partie de la loi de finances.)**

ANNEXE N° 15

INFORMATION

*Rapporteur spécial : M. Henri GOETSCHY.*

(1) *Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Henri Duffaut, Jacques Descours Desacres, Geoffroy de Montalembert, Jean Cluzel, vice-présidents ; Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, Louis Perrein, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; René Ballayer, Charles Beaupetit, Stéphane Bonduel, Henri Caillavet, René Chazelle, Pierre Croze, Marcel Debarge, Gérard Delfau, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Pierre Gamboa, Henri Goetschy, Robert Guillaume, Marc Jacquet, Tony Larue, Georges Lombard, Michel Manet, Josy Moinet, René Monory, Jean-François Pintat, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, M.<sup>me</sup> Joseph Raybaud, Robert Schmitt, René Tomasini, Henri Torre, Camille Vallin.*

**Voir les numéros :**

**Assemblée Nationale (7<sup>e</sup> législ.) : 1063 et annexes, 1165 (annexes 10), et In-8° 260.**

**Sénat : 94 (1982-1983)**

**Loi de Finances - Agence France-Presse - Information - Presse - Société nationale des Entreprises de Presse (S.N.E.P.) - Société Financière de Radiodiffusion (SOFIRAD).**

## SOMMAIRE

	Pages
<b>PRINCIPALES OBSERVATIONS</b> .....	5
<b>EXAMEN EN COMMISSION</b> .....	7
<b>AVANT-PROPOS</b> .....	9
<b>PREMIERE PARTIE : EXAMEN DES CREDITS DE L'INFORMATION PROPOSES POUR 1983</b> .....	11
<b>I. PRESENTATION GENERALE</b> .....	11
<b>A. Fonctionnement des services</b> .....	11
<b>B. Aides à la presse</b> .....	12
<b>C. Autres interventions</b> .....	12
<b>D. Actions d'information à caractère interministériel (chapitre 37.10)</b> .....	12

<b>II. MOYEN DES SERVICES .....</b>	<b>13</b>
<b>A. Service d'information et de diffusion .....</b>	<b>13</b>
<b>B. Service juridique et technique de l'information .....</b>	<b>16</b>
<b>C. Haute autorité de la communication audiovisuelle et commission consultative pour les radios privées locales .....</b>	<b>17</b>
<b>D. Conseil national de la communication audiovisuelle .....</b>	<b>18</b>
<b>III. CREDITS DESTINES A LA PRESSE .....</b>	<b>19</b>
<b>A. Aides directes .....</b>	<b>19</b>
1. Subvention à la Société nationale des chemins de fer Français .....	20
2. Allègement des charges supportées par les journaux en raison des communications téléphoniques des correspondants de presse .....	20
3. Fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger .....	22
4. Fonds d'aide aux journaux à faible capacité publicitaire .....	23
5. Interventions diverses au titre de la communication .....	24
<b>B. Aides indirectes .....</b>	<b>24</b>
1. Moins values de recettes pour le budget annexe des PTT .....	24
2. Moins values de recettes pour les collectivités locales .....	25
3. Moins values pour le budget de l'Etat en raison de l'allègement de la T.V.A. ....	25
4. Moins values pour l'Etat résultant du régime spécial des provisions pour investissements .....	26

<b>IV. CREDITS DESTINES AU PAIEMENT DES ABONNEMENTS A L'AGENCE FRANCE-PRESSE (A.F.P.) .....</b>	<b>27</b>
<b>V. LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE NATIONALE DES ENTREPRISES DE PRESSE (S.N.E.P.) ET DE LA SOCIETE FINANCIERE DE RADIODIFFUSION (S.O.F.I.R.A.D.) ..</b>	<b>29</b>
<b>DEUXIEME PARTIE : PRINCIPALES OBSERVATIONS DE VOTRE COMMISSION .....</b>	<b>31</b>
<b>I. LES DIFFICULTES FINANCIERES DES ENTREPRISES DE PRESSE NE CESSENT DE S'AGGRAVER .....</b>	<b>31</b>
<b>II. LES RESSOURCES PUBLICITAIRES DE LA PRESSE ECRITE SONT MENACEES .....</b>	<b>33</b>
<b>III. LE REGIME FISCAL DE LA PRESSE NE CONNAITRA PAS DE MODIFICATION EN 1983 MAIS DEMEURE TRANSITOIRE ET INCERTAIN .....</b>	<b>35</b>
<b>IV. LE NOMBRE ET LE COUT DES PUBLICATIONS ADMINISTRATIVES CONTINUENT DE POSER UN GRAVE PROBLEME .....</b>	<b>37</b>
<b>ANNEXES :</b>	
<b>Annexe n° 1 : Campagnes d'information du Gouvernement ....</b>	<b>39</b>
<b>Annexe n° 2 : Réponse de l'administration à une question de votre rapporteur sur les missions et les objectifs du Fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger .....</b>	<b>43</b>
<b>Annexe n° 3 : Situation de la Société nationale des entreprises de presse (S.N.E.P.) .....</b>	<b>51</b>
<b>Annexe n° 4 : Situation de la Société financière de radiodiffusion (S.O.F.I.R.A.D.) .....</b>	<b>55</b>
<b>Annexe n° 5 : Le marché publicitaire français (premières estimations pour 1982) .....</b>	<b>57</b>

## **PRINCIPALES OBSERVATIONS**

### **I.- LES DIFFICULTES FINANCIERES DES ENTREPRISES DE PRESSE NE CESSENT DE S'AGGRAVER.**

Face à l'augmentation des charges d'exploitation et des tarifs postaux applicables à la presse (plus de 61 % depuis un an), l'augmentation de 8 % des aides directes à la presse est insuffisante.

Le blocage de prix contribue également à l'aggravation de la situation financière des entreprises de presse.

### **II.- LES RESSOURCES PUBLICITAIRES DE LA PRESSE ECRITE SONT MENACEES.**

Trois éléments suscitent l'inquiétude de votre rapporteur :

- la suppression du plafond de 25 % du financement de la radio-télévision par la publicité,
- la possible introduction de la publicité sur les chaînes régionales,
- l'accès de la télématique au marché publicitaire.

**III.- LE REGIME FISCAL DE LA PRESSE  
NE CONNAITRA PAS DE MODIFICATIONS EN 1983  
MAIS DEMEURE TRANSITOIRE ET INCERTAIN.**

Votre rapporteur demande une réforme des aides publiques afin que le régime fiscal de la presse soit pérennisé et non plus discuté annuellement. Les négociations périodiques sur ces points constituent en effet un moyen de pression sur la presse écrite.

**IV.- LE NOMBRE ET LE COUT DES PUBLICATIONS  
ADMINISTRATIVES CONTINUENT  
DE POSER UN PROBLEME GRAVE.**

Les conclusions de la mission confiée à M. de Baecque ne semblent pas avoir reçues toutes les applications souhaitées. Le Premier Ministre a ainsi décidé de placer un fonctionnaire de haut niveau dans chaque ministère afin de contrôler la documentation administrative de ses services.

## **EXAMEN EN COMMISSION**

Au cours d'une séance tenue le mercredi 20 octobre sous la présidence de M. Jean CLUZEL, viceprésident, la Commission des Finances a procédé à l'examen des crédits de l'information pour 1983 sur le rapport de M. Henri GÆTSCHY, rapporteur spécial.

Après avoir retracé l'évolution des différentes dotations, notamment des aides à la presse, dont la progression globale est inférieure à 8 %, le rapporteur spécial a évoqué les différents problèmes qui se posent à la presse écrite et en particulier la forte augmentation des tarifs postaux (plus de 61 % en un an).

Inversement, la reconduction des mesures fiscales, si elle peut apparaître dans un premier temps très satisfaisante, n'est que transitoire et impose à la presse une négociation permanente avec les pouvoirs publics. Le rapporteur a estimé qu'il y avait dans ce domaine un moyen de pression contestable.

M. Henri GÆTSCHY a ensuite retracé la situation des diverses entreprises du secteur de l'information. Il a ainsi noté la vitalité financière de la SOFIRAD.

Il a enfin développé trois observations :

- les difficultés financières des entreprises de presse ne cessent de s'aggraver, en raison notamment du blocage des prix ;
- les ressources publicitaires sont menacées ;
- une réforme allant dans le sens d'une pérennisation des mesures fiscales en faveur de la presse doit intervenir.

M. Jean FRANCOU a rappelé les problèmes que connaît la presse en matière de financement par la publicité.

M. Pierre GAMBOA a souligné la dévitalisation des industries du papier et la nécessité d'une meilleure maîtrise de la production dans ce domaine.

M. Henri CAILLAVET a, quant à lui, souligné les difficultés du Fonds d'expansion de la presse française à l'étranger ;

M. Maurice BLIN, rapporteur général, a souhaité évoquer l'aide aux quotidiens à faibles ressources publicitaires.

Mme Brigitte GROS, rapporteur pour avis de la Commission des Affaires culturelles, a rappelé les difficultés intérieures de la presse écrite et notamment la diminution des ressources publicitaires de la presse écrite qui porte ainsi atteinte au pluralisme de l'information.

Après les réponses de M. Henri GÆTSCHY aux différents intervenants, la commission a décidé de soumettre à l'appréciation du Sénat les crédits de l'information pour 1983.



MESDAMES, MESSIEURS,

L'année 1982 devait marquer une étape décisive pour la presse. Le Ministre de la Communication avait annoncé une réforme des aides publiques, et la loi sur l'audiovisuel devait mieux situer le rôle et la place de la presse écrite dans notre système d'information.

Loin de dissiper les inquiétudes à l'égard de la presse écrite, l'année écoulée les a aggravées. Dans ce contexte difficile, les entreprises de presse auraient pu attendre que les crédits de l'information proposés pour 1983 marquent une progression sensible des aides de l'Etat.

Si les dépenses de fonctionnement progressent très sensiblement du fait de la création des deux nouvelles instances de l'audiovisuel, les aides à la presse sont cependant bloquées en valeur réelle.

L'année 1983 annonce une période capitale pour la presse. La sortie du blocage des prix, l'évolution du marché publicitaire ou la réforme des aides publiques et des mesures fiscales applicables à la presse vont déterminer la vitalité économique des entreprises de presse.

Au-delà des discussions qui s'ouvriront sur ces différents problèmes, notre Assemblée réaffirme son souhait d'être étroitement associée à tout ce qui peut contribuer à garantir le pluralisme d'expression.

## PREMIERE PARTIE

### EXAMEN DES CREDITS DE L'INFORMATION PROPOSES POUR 1983

#### I. PRESENTATION GENERALE

Le montant total des crédits prévus pour 1983 s'élève à 973,6 millions de francs, soit une progression de 25,35 % (en 1982, 776,7 millions de francs). Cette augmentation est à rapprocher de celle du budget 1982 : 22,4 %.

La répartition des crédits subit quelques changements. Les dépenses de fonctionnement des services d'information représentent 5,3 % de la dotation globale, en raison de la création des deux instances nouvelles de l'audiovisuel ; les aides directes à la presse : 16,1 % ; le paiement des abonnements des administrations à l'Agence France-Presse : 33,7 % ; la prise en charge par l'Etat des exonérations et réductions de redevance télévision : 44,7 % ; les actions d'information à caractère interministériel : 0,2 %.

#### A. FONCTIONNEMENT DES SERVICES

	1982 (en millions de F)	1983 (en millions de F)	% d'augmentation
Service juridique et technique de l'information .....	10,4	10,06	- 3,37
Service d'information et de diffusion ..	19,2	27,1	41,3
Haute Autorité de la communication audiovisuelle et commission consultative pour les radios privées locales (nouveau) .....		13,20	
Conseil national de la communication audiovisuelle (nouveau) .....		1,1	
<b>TOTAUX .....</b>	<b>29,97</b>	<b>51,52</b>	<b>71,9</b>

**B. AIDES A LA PRESSE**

	1982 (en millions de F)	1983 (en millions de F)	% d'augmentation
Tarifs S.N.C.F. (41-03) .....	95,200	102,816	8
Communications téléphoniques (41-04)	22,161	23,934	8
Aide à l'expansion de la presse française à l'étranger (43-01) .....	15,600	16,848	8
Aide aux quotidiens nationaux d'information générale et politique à faible capacité publicitaire (43-01) .....	10,21	11,026	8
Communications .....			
Interventions (44-03) .....	2	2	0
<b>TOTAL</b> .....	<b>145,2</b>	<b>156,6</b>	<b>7,9</b>

**C. AUTRES INTERVENTIONS**

	1982	1983	% d'augmentation
Paiement des abonnements des administrations à l'A.F.P. (34-95) .....	284,428	328,435	15,5
Prise en charge par l'Etat des exonérations et réductions de redevance R.T.F. (46-81) 6 .....	315,04	434,92	38
<b>TOTAL</b> .....	<b>599,648</b>	<b>763,355</b>	<b>27,3</b>

**D. ACTIONS D'INFORMATION A CARACTERE INTERMINISTERIEL (ch. 37-10)**

1982	1983	% d'augmentation
2,095	2,095	0

## II. MOYENS DES SERVICES

### A. SERVICE D'INFORMATION ET DE DIFFUSION

Les crédits proposés en 1983 pour le Service d'information et de diffusion progressent de 41,3 %.

	1982	1983
Rémunération des personnels .....	9 737,7	10 923,3
Autres frais de fonctionnement .....	373,3	1 873,0
Actions d'information et de diffusion (ch. 37.02) ...	9 094,7	14 344,7
<b>TOTAL</b> .....	<b>19 205,7</b>	<b>27 144</b>
Action d'information à caractère interministériel (ch. 37.10).....	2 095,0	2 095,0

(en milliers de francs)

Les dépenses du service au titre de l'action d'information et de diffusion (ch. 37.02) augmentent très sensiblement (5 250 000 francs). Cette augmentation vise à compenser la forte progression des tarifs postaux applicables aux publications administratives.

Les dépenses du service au titre de l'action d'information et de diffusion (ch. 37.02) se répartissent ainsi :

	1982	1983
1) Documentation et abonnements .....	950 000 F	800 000 F
2) Publications .....	4 844 700 F	10 500 000 F
3) Analyses d'opinion .....	1 700 000 F	2 300 000 F
4) Campagnes d'information .....	900 000 F	700 000 F
<b>TOTAL</b> .....	<b>9 094 700 F</b>	<b>14 300 000 F</b>

**Le S.I.D. est un organisme technique rattaché au Secrétariat général du Gouvernement, susceptible d'élaborer, avec la compétence professionnelle nécessaire, tous les produits d'information correspondant à l'activité du Gouvernement et du Parlement.**

**Ce service exerce, notamment, une mission de coordination interministérielle chaque fois que l'accès à l'information peut poser un problème d'arbitrage : organisation des campagnes nationales, utilisation pour les services publics des écrans de publicité télévisée, etc...**

**Pour assurer son fonctionnement, le S.I.D. disposait en 1982, de soixante-treize emplois d'agents contractuels et de sept fonctionnaires mis à sa disposition par différents départements ministériels.**

**Le Service d'information et de diffusion fait également appel à des vacataires pour rédiger et préparer les revues de presse écrite où audiovisuelle. Ces agents sont rémunérés sur des crédits inscrits au chapitre 31.96, art. 40 des Services du Premier Ministre.**

**Parmi les nombreuses publications du Service, il convient de relever le succès du Guide de vos droits et démarches ou du Guide de la retraite pour 1981, et du Guide des Français à l'étranger ou du Guide des jeunes pour 1982.**

**Les campagnes d'information du Gouvernement (annexe 1) utilisant des techniques publicitaires ont été de 25 au cours du premier semestre 1982.**

**Le Service d'Information et de Diffusion s'est vu confirmé dans sa mission de coordination des campagnes d'information faisant appel aux techniques publicitaires.**

**A ce titre, il :**

- assure, à l'intention du Premier Ministre, l'instruction des demandes des ministères et la coordination de ces campagnes. Il veille au respect des règles édictées par le Premier Ministre en matière de sélection des agences de publicité ;**

- gère et contrôle les campagnes publicitaires télévisées, demandées par les administrations, en liaison avec la Régie française de publicité en vue d'harmoniser l'accès des administrations à la publicité télévisée ;

- assure un rôle de conseil pour l'organisation et le suivi des campagnes ;

- mène les études postérieures à chaque campagne permettant de mesurer l'efficacité de l'action de communication.

Trois circulaires du Premier Ministre ont apporté un certain nombre d'améliorations à la mise en oeuvre de ces campagnes :

1. La circulaire n° 1611/SG du 4 novembre 1981 qui a confirmé les règles de mise en oeuvre des campagnes existant préalablement, a posé le principe de la pluri-annualité des actions d'information. Dorénavant, les campagnes de publicité qui accompagnent des actions à moyen terme, doivent elles-mêmes être conçues pour se dérouler sur une période de deux ou trois ans. Cette règle doit permettre d'assurer, par la continuité de la communication, une meilleure efficacité aux actions entreprises.

2. La circulaire n° 1645/SG du 6 février 1982 a établi le principe de la rémunération des agences de publicité ou de relations publiques participant à une consultation. Cette règle qui place l'administration annonceur dans une situation conforme aux principes de la profession doit donner aux petites et moyennes entreprises du secteur de la communication la possibilité de participer aux compétitions sans mettre en péril leur équilibre financier. Elle a contribué ainsi à ouvrir le marché publicitaire de l'administration à de nouvelles agences ou sociétés de relations publiques.

3. La circulaire n° 1651/SG du 17 février 1982 a précisé les règles déontologiques relatives à la pratique des comités image créés dans certains ministères. Elle a posé le principe de l'incompatibilité entre la présence de membres d'une agence de communication dans un comité image et la mise en compétition de cette même agence pour un budget publicitaire émanant du ministère concerné.

Par ailleurs, la politique de diversification des médias a été poursuivie et a abouti à un rééquilibrage entre la télévision et la presse écrite, notamment régionale.

Le Service d'Information et de Diffusion exerce aussi un rôle en matière de coordination des sondages des administrations publiques et lors du contrôle des effets des campagnes publicitaires des ministères.

Six organismes ont ainsi effectué des études pour le Service d'Information et de Diffusion en 1982.

Désignation de l'organisme effectuant les études	Objet des études	Montant des dépenses
S.O.F.R.E.S. ....	Etudes et sondages d'opinion : - abonnement à des séries d'études effectuées pour divers souscripteurs et destinées à publication.	111.720
B.V.A. ....	Eléments d'information sur l'évolution de l'opinion des Français à propos de différents domaines d'intervention : politique économique, sociale, étrangère.	789.096
.....	Posttest de la campagne d'information sur les contrats de solidarité	105.781
Louis HARRIS-FRANCE ...	Abonnement à certaines séries d'études effectuées par l'Institut pour divers souscripteurs et destinées à publication	25.520
I.F.O.P. ....	Bilan de la campagne d'information sur les contrats de solidarité	83.496
MEDIASCOPIE .....	Baromètre d'image de presse	41.512
DEMOSCOPIE .....	Sondage auprès des Français sur leurs réactions aux dispositions gouvernementales anti-inflationnistes	235.200

### **B. SERVICE JURIDIQUE ET TECHNIQUE DE L'INFORMATION.**

Les crédits du Service juridique et technique de l'information pour 1983 sont en régression (- 3,4 %).

	1982	1983
Rémunérations des personnels .....	8 578,5	8 734,2
Autres frais de fonctionnement .....	1 391,9	991,8
Statistiques et informatique .....	333,8	333,8
Commissions créées en application de la loi sur la R.T.F. ....	96	
<b>TOTAL</b> .....	<b>10 400,2</b>	<b>10 059,8</b>

(en milliers de francs)

Après une sensible augmentation en 1982 (36,3 %), cette diminution des crédits pour 1983 correspond notamment à certains transferts de crédits du service juridique et technique de l'information vers la commission consultative pour les radios locales privées (soit 639 824 francs).

Votre rapporteur craint qu'une telle situation n'empêche le service juridique et technique de mener à bien sa mission.

**C. LA HAUTE AUTORITE DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE ET COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES RADIOS PRIVEES LOCALES.**

La Haute autorité, instituée par la dernière réforme de l'audiovisuel disposera d'un budget de 13 202 524 francs.

(en milliers de francs)

Rémunérations des personnels .....	8 028,9
Autres frais de fonctionnement .....	5 173,5
Total .....	13 202,5

Trente-six emplois sont ainsi créés qui se répartissent de la manière suivante :

Effectifs	Emplois	Indices	Effectifs	En.plois	Indices
	Personnel titulaire		Personnel contractuel		
9 .....	Membres de la Haute autorité	Gr.F	1	Chargé de mission	Gr.A
11 .....	Sténodactylographes	220-282	10	Chargés de mission	335-Gr.A
3 .....	Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie	210-264			
2 .....	Huissiers de 2ème catégorie	150-201			

Votre rapporteur rappelle les réserves qu'il a déjà émises à propos de l'opportunité financière d'une telle dépense.



### **D. LE CONSEIL NATIONAL DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE.**

Le Conseil national de la communication audiovisuelle remplace le Haut Conseil de l'Audiovisuel en application de la dernière réforme.

Le Conseil national de la communication audiovisuelle dispose pour 1983 d'un budget de 1 114 330 francs.

(en milliers de francs)

Rémunérations des personnels .....	513,5
Autres frais de fonctionnement .....	750,9
Total .....	1 114,3

Deux emplois nouveaux sont créés au profit du Conseil National de la Communication audiovisuelle (un de sténodactylographe et un d'agent contractuel rémunérés respectivement sur la base des indices 220-282 et 300-459).

Cette nouvelle instance remplacera le Haut conseil de l'audiovisuel qui ne s'est plus réuni depuis le deuxième semestre 1981 et dont le personnel avait été mis à la disposition de la Commission consultative des radios locales privées.

### III. CREDITS DESTINES A LA PRESSE.

Les aides attribuées à la presse se traduisent par l'inscription de crédits dans le projet de loi de finances. Il convient, toutefois, de distinguer les aides directes qui, seules, figurent dans les crédits des services généraux du Premier Ministre, des aides indirectes qui traduisent des moins-values de recettes pour d'autres budgets de l'Etat ou pour les collectivités locales. En 1983, les aides directes représenteront 154,6 millions de francs. Votre rapporteur regrette que les aides indirectes pour 1983 n'aient pas été évaluées à ce jour. En 1982, elles représentaient 4,6 milliards de francs.

#### A. AIDES DIRECTES

Leur montant progresse, en 1983, de 7,9 %.

	1982	1983
Transports ferroviaires (remboursement à la S.N.C.F. des réductions de tarifs accordés à la presse) (ch. 41.03) .....	95 200 000	102 816 000
Allègement des charges supportées par les journaux à raison des communications téléphoniques des correspondants de presse (ch. 41.04) .....	22 160 965	23 934 000
Fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger (ch. 43.01) .....	15 600 210	16 848 000
Fonds d'aide aux journaux à faible capacité publicitaire (financement par une taxe spécifique prélevée sur les ressources de la publicité radiotélévisée) (ch. 43.01, article 20 nouveau) .....	10 210 000	11 026 000
Interventions diverses au titre de la communication (ch. 44.03 nouveau) .....	2 000 000	2 000 000
<b>Total des aides directes</b> .....	<b>145 171 175</b>	<b>156 624 000</b>

### **1. Subvention à la société nationale des chemins de fer français.**

En application de l'article 18 ter de la convention du 31 août 1937 modifiée, toute obligation imposée par l'Etat à la S.N.C.F. donne lieu au versement à la société nationale des sommes destinées à la couvrir des charges nettes correspondantes. Les crédits inscrits au chapitre 41.03 du budget des services du Premier Ministre permettent le remboursement des pertes de recettes résultant pour la S.N.C.F. de l'application d'un tarif spécial au transport des journaux. Le crédit voté pour 1982 est de 95 200 000 F.

L'augmentation de la dotation budgétaire qui a été portée de 75 600 000 F en 1981 à 95 200 000 F en 1982 tient compte, d'une part de l'insuffisance du crédit 1981 pour un montant d'environ 8,3 millions de francs et, d'autre part, de l'incidence de la hausse de 12,5 % des tarifs S.N.C.F. intervenue le 1er avril 1982.

### **2. Allègement des charges supportées par les journaux en raison des communications téléphoniques des correspondants de presse.**

Les crédits progressent de 8 % passant de 22 160 965 francs à 23 933 842 francs.

Les crédits sont destinés :

- d'une part, à rembourser aux quotidiens la moitié du coût des communications téléphoniques interurbaines émanant de leurs correspondants (il s'agit des appels à destination de la rédaction et non des appels en provenance de la rédaction), ainsi qu'une part forfaitaire des communications téléphoniques des bureaux des correspondants ;

- d'autre part, à rembourser au budget annexe des P.T.T. la réduction de 50 % accordée par cette administration aux journaux pour les liaisons téléphoniques spécialisées, c'est-à-dire les lignes directes entre la rédaction et les bureaux des correspondants.

Le décret n° 80-930 du 25 novembre 1980 porte fixation du taux et des modalités de la réduction de tarif applicable à la transmission par le procédé du fac-similé des quotidiens et publications qui leur sont assimilées.

Le taux de la réduction de tarif est fixé à 40 %. Cette réduction porte sur la location d'une liaison en groupe primaire, de deux modems mixtes et de deux modems bandes de base.

Le tableau ci-dessous comptabilise les dégrèvements accordés aux bénéficiaires des remboursements de frais de transmission par fac-similé pour 1981 :

L'AURORE .....	120.990,00
LE CANARD ENCHAINE .....	29.725,20
DIMANCHE TURF .....	37.094,44
LES ECHOS .....	122.438,39
L'EQUIPE .....	345.260,84
LE FIGARO .....	814.697,76
FRANCE SOIR .....	637.062,40
L'HUMANITE .....	184.915,07
LIBERATION .....	183.844,66
LE MATIN .....	302.801,98
LE PARISIEN LIBERE .....	245.527,15
PARIS TURF .....	173.917,59
LE QUOTIDIEN DE PARIS .....	116.893,79
TOTAL .....	3.315.169,27

Depuis le 1er octobre 1979, date de l'unification des réseaux fac-similé des Nouvelles messageries de la presse parisienne (COFAX) et du groupe de presse Hersant (SOCFAX), la gestion des transmissions de journaux par fac-similé est assuré par la société Séréfax.

Le capital social de Séréfax se répartir de la manière suivante : 102 parts pour les coopératives (à égalité entre SOCFAX et COFAX), le reste étant détenu par les NMPP (68 parts) et Transports-Presses (30 parts).

Le réseau fac-similé désormais unifié comprend 7 centres d'impression et 25 liaisons (contre 20 fin 1979) :

- Sud-Est	Vitrolles	5 liaisons
- Rhône-Alpes	Lyon	4 liaisons
- Sud-Ouest	Toulouse	4 liaisons
- Ouest-Bretagne	Nantes	4 liaisons
- Ouest-Normandie	Caen	2 liaisons
- Est	Nancy	2 liaisons
- Nord	Roubaix	2 liaisons
- Centre-Ouest	Poitiers	2 liaisons

21 journaux sont transmis par fac-similé :

L'Aurore, Le Canard Enchaîné, Le Dimanche Turf, Les Echos, l'Equipe, Le Figaro, France-Soir, L'Humanité, Le Journal du Dimanche, Libération, Le Matin, Le Parisien Libéré, Paris-Turf, Le Quotidien de Paris, Agefi, Banco, France-Dimanche, France Football, Le Meilleur, Spécial Dernière, Week-End.

La transmission par fac-similé permet aux journaux parisiens de bénéficier d'une distribution plus rapide en province, qui se traduit par une augmentation de leurs ventes dans les régions.

### **3. Le Fond d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger (1).**

Au cours des six dernières années, les crédits n'ont pas connu l'évolution souhaitable, malgré les assurances données chaque année au Parlement.

1976 .....	9 373 000
1977 .....	10 670 210
1978 .....	11 670 210
1979 .....	12 870 210
1980 .....	13 870 210
1981 .....	13 870 210
1982 .....	15 600 210
1983 .....	16 848 227

(1) Annexe n° 2.

L'augmentation de 8 % des crédits alloués au Fonds en 1983 ne lui permettra pas d'assurer pleinement sa mission compte tenu des difficultés nouvelles et anciennes auxquelles il est confronté.

En effet, le prix moyen du transport de la presse au kilo, au cours des cinq dernières années, a augmenté de 66,5 %.

A l'augmentation des frais de transports s'ajoutent les hausses du coût du papier, des salaires et charges sociales et des tarifs postaux internationaux (de 1978 à 1982, ces augmentations ont respectivement été de 68,3 %, 93,5 % et 116 %).

Votre rapporteur regrette, cette année encore, la faiblesse des dotations destinées au Fonds qui met gravement en péril la politique suivie par celui-ci.

#### **4. Fonds d'aide aux journaux à faible capacité publicitaire.**

Le financement de ce Fonds de 11 026 000 francs (en augmentation de 8 % sur 1982) est assuré par une taxe spéciale sur les ressources de la publicité radiotélévisée.

Trois quotidiens, « La Croix », « L'Humanité » et « Libération », pour le compte desquels une demande a été présentée (Le quotidien de Paris n'ayant pas procédé à cette demande), ont été, pour l'année 1982, admis à bénéficier de l'aide, conformément aux dispositions prévues par décret.

Un versement aux sociétés éditant ces quotidiens, d'une somme globale de 10 290 667,18 francs, a fait l'objet d'une décision du Premier Ministre.

La répartition de la subvention s'est opérée de la façon suivante :

##### **● Subvention à l'unité**

La subvention par exemplaire est égale au rapport du montant des crédits disponibles sur le nombre d'exemplaires vendus par les trois quotidiens ensemble :

$$\frac{10\ 210\ 000}{89\ 873\ 831} = 0,1136$$

● Montant de la subvention globale accordée à chaque publication

Titres	Nombre d'exemplaires vendus	Subvention unitaire	Subvention globale
La Croix .....	34 071 604	0,1136	3 870 534,21 F
L'Humanité .....	42 751 930	0,1136	4 856 619,24 F
Libération .....	13 050 297	0,1136	1 482 513,73 F

**5. Interventions diverses au titre de la communication.**

Le crédit de 2 millions de francs devrait permettre de favoriser l'organisation de certaines manifestations, salons ou expositions dans le domaine de la communication.

**B. AIDES INDIRECTES.**

Il s'agit des moins-values de recettes constatées à raison, d'une part des réductions tarifaires, d'autre part du régime fiscal particulier de la presse.

1) Moins-values de recettes pour le budget annexe des postes, télécommunications et télédiffusion résultant des réductions tarifaires sur les :

	1981	1982
Télégrammes de presse .....	80 000	80 000
Liaisons télégraphiques spécialisées .....	2 500 000	2 750 000
Tarifs postaux préférentiels .....	2 770 000 000 (1)	3 290 000 000 (1)
<b>TOTAL</b> .....	<b>2 772 580 000</b>	<b>3 292 830 000</b>

(1) Estimations effectuées sur la base des travaux de la table ronde Parlement-Presses-Administration, qui ont pris fin le 15 février 1980. Ces estimations représentent le déficit de la poste sur le coût complet au transport et à la distribution de l'ensemble de la presse. Le déficit de la poste sur le coût affectable peut être évalué en 1981 à 1 761 000 000 F et en 1982 à 1 958 000 000 F.

En 1983, le déficit de la poste sur le coût complet au transport et à la distribution de l'ensemble de la presse est évalué à 3 410 000 000 Francs dont 2 084 000 000 Francs de coût affectable.

Votre rapporteur souligne qu'en 1982 le budget annexe des P.T.T. devrait bénéficier d'une dotation budgétaire d'1,2 milliard de francs destinée à compenser les moins-values de recettes pour la poste dues au transport des objets de presse.

Concernant les autres aides indirectes, votre rapporteur regrette que l'évaluation de leur montant n'ait pas été actualisée à ce jour :

2) Moins-values de recettes pour les collectivités locales résultant de l'exonération de la taxe professionnelle :

1980 .....	287 000 000 F
1981 .....	332 000 000 F
1982 .....	382 000 000 F

3) Moins-values pour le budget de l'Etat en raison de l'allègement de la T.V.A. dû à l'application des taux spécifiques à la presse et du reversement budgétaire dans le cadre du régime d'exonération de la T.V.A. (1) :

	1981	1982
Hebdomadaires politiques (taux 2,1 %) .....	26 MF	30 MF
Quotidiens + assimilés (taux 2,1 %) .....	330 MF	370 MF
Périodiques (taux 4 %) .....	320 MF	370 MF
<b>TOTAL</b> .....	<b>676 MF</b>	<b>770 MF</b>

(1) Il s'agit du remboursement de la TVA sur les achats de papier, travaux de composition et d'impression, services rendus par les agences de presse. Ce remboursement est effectué aux éditeurs de publications périodiques qui n'ont pas exercé l'option pour l'assujettissement de la TVA conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi n° 76-1222 du 29 décembre 1976, relative au régime fiscal de la presse.



4) Moins-values pour l'Etat résultant du régime spécial des provisions pour investissements prévus par l'article 39 bis du Code général des impôts :

1980 .....	160 000 000 F
1981 .....	155 000 000 F
1982 .....	170 000 000 F

Le Ministère du Budget a récemment procédé à une étude portant sur les méthodes d'évaluation des moins-values subies par le Trésor, résultant de l'application des dispositions de l'article 39 bis du Code général des impôts.

Deux méthodes de calcul ont été adoptées : l'évaluation au coût direct et l'évaluation au coût actualisé.

Le coût direct se définit comme la moins-value qui résulte pour le Trésor des sommes induites (sous forme de provision) par les entreprises de presse l'année précédente, conformément aux dispositions de l'article 39 bis.

Le coût actualisé correspond aux moins-values résultant des sommes déduites (sous forme de provisions) par les entreprises de presse sur une durée de 5 ans avec prise en compte dans l'évaluation de la réintégration de ces sommes dans le bénéfice ou leur utilisation pour l'acquisition d'éléments d'actif.

**Tableau représentant les moins-values subies par le Trésor selon les deux méthodes d'évaluation**

Année	Coût direct	Coût actualisé
1980	425 MF	160 MF
1981	410 MF	155 MF
1982 (estimation)	451 MF	170 MF

#### IV. CREDITS DESTINES AU PAIEMENT DES ABONNEMENTS A L'AGENCE FRANCE-PRESSE.

Le mode de calcul de ces crédits fait l'objet d'observations répétées de votre commission .

Depuis 1977, il est prévu que le montant de ces abonnements soit calculé sur la base des tarifs qui seront applicables. Cet objectif n'est toujours pas atteint.

Le montant des abonnements des services publics de l'Etat au service d'informations de l'Agence France-Presse s'établit pour 1982, compte-tenu de l'augmentation des tarifs de 17,43 % prenant effet au 1er janvier 1982,

à un montant brut de ..... 287 177 940 F

auquel s'ajoute, pour les services assurés en France métropolitaine, à la Martinique, à la Guadeloupe et à la Réunion, la T.V.A. pour ..... 7 183 139 F

soit au total ..... 294 301 079 F

Le crédit voté dans la Loi de Finances pour 1982 s'élevant à ..... 284 427 793 F

il en résulte une insuffisance de ..... 9 873 286 F qui devra faire l'objet d'un apurement ultérieur.

Le crédit prévu pour 1983 s'élève à 328 435 166 francs soit une progression de 15,5 % par rapport à la dotation inscrite dans la loi de finances pour 1982, mais seulement de 11,6 % par rapport au montant réel des abonnements en 1982.

Votre rapporteur regrette que la dotation inscrite pour 1983 au chapitre 34.95 du budget des services généraux du Premier Ministre ne tienne pas compte de l'insuffisance des crédits inscrits au budget voté de 1982.

## **V. LA SITUATION DE LA SOCIETE NATIONALE DES ENTREPRISES DE PRESSE (SNEP) ET DE LA SOCIETE FINANCIERE DE RADIODIFFUSION (SOFIRAD).**

La Société nationale des Entreprises de presse (S.N.E.P.) rencontre, depuis trois ans, certaines difficultés. Le compte d'exploitation global du groupe en 1981 fait apparaître un bénéfice brut de 143 000 francs. En revanche, le compte de pertes et profits fait apparaître une perte de 18 389 000 francs, essentiellement en raison du déséquilibre du secteur de l'imprimerie lourde en métropole. Les imprimeries Paul-Dupont et Mont-Louis connaissent des pertes d'exploitation de plus de 32,8 millions de francs.

La situation financière de la SOFIRAD demeure extrêmement brillante. Le solde créditeur s'élève à la clôture de l'exercice 1981 à 22,6 millions de francs (contre 22 millions pour l'exercice 1980). L'augmentation continue du dividende versé par Radio Monte Carlo (15,5 millions de francs pour l'exercice 1981) mérite d'être soulignée.

Une synthèse de la situation financière de la S.N.E.P. et de la SOFIRAD est publiée en annexe du rapport.

## **DEUXIEME PARTIE**

### **PRINCIPALES OBSERVATIONS DE VOTRE COMMISSION**

#### **I.- LES DIFFICULTES FINANCIERES DES ENTREPRISES DE PRESSE NE CESSENT DE S'AGGRAVER**

Les entreprises de presse sont tout d'abord confrontées à une forte augmentation de leurs charges d'exploitation.

● Les tarifs postaux augmentent suivant le plan déterminé par la table ronde « Parlement-Presses-Administration », afin de parvenir en 1987 à une couverture par les recettes de 33,3 % des charges de la poste imputables à la presse.

A ce titre, au premier octobre 1981, les tarifs postaux ont augmenté de 27,2 %. Une nouvelle augmentation des tarifs postaux de 27 % a été décidée à partir du 1er juin 1982.

La presse est donc confrontée à une augmentation de près de 61 % en un an des tarifs postaux (à l'exception des quotidiens d'information générale et politique à faible capacité publicitaire qui bénéficient d'un régime transitoire).

● D'autre part l'évolution du prix de péréquation du papier journal depuis 1981 a été la suivante :

- 1980 : 1er Juillet 1980 – 30 Juin 1981 : 2 676 F la tonne
- 1981 : 1er Juillet 1981 – 31 Décembre 1981 : 3 059,30 F »
- 1982 : 1er Janvier 1982 – 30 Juin 1982 : 3 309,20 F »
- 1er Juillet 1982 ..... 3 281,29 F »

La progression du prix de péréquation du papier journal a été, durant ces dernières années, inférieure au taux d'inflation.

- 1er Juillet 1980 : + 11,54 %
- 1er Juillet 1981 : + 14,31 %
- 1er Janvier 1982 : + 8,16 %
- 1er Juillet 1982 : - 0,84 %

L'augmentation importante de 14,31 % du prix de péréquation applicable à partir du 1er juillet 1981 résulte principalement des hausses des coûts énergétiques dont les répercussions s'exercent sur l'ensemble de la chaîne de fabrication du papier (hausses des pâtes). Il n'est pas possible de mesurer actuellement l'incidence de la hausse du prix du papier journal sur les coûts des entreprises de presse. Pourtant votre rapporteur s'inquiète devant cette évolution rapide des charges d'exploitation.

En effet, le blocage des prix de vente des journaux et des tarifs publicitaires jusqu'au 30 octobre 1982 a placé les entreprises de presse dans une situation financière difficile.

**Les modalités de sortie de ce blocage susciteront la plus grande vigilance de votre rapporteur.**

## **II.- LES RESSOURCES PUBLICITAIRES DE LA PRESSE ECRITE SONT MENACEES.**

Déjà l'année dernière, votre rapporteur avait regretté la ponction opérée par la télévision sur le marché publicitaire (1).

La réforme de l'audiovisuel va encore aggraver le déséquilibre puisque le plafond de 25 % du financement de la radiotélévision par la publicité a été levé (même s'il est maintenu pour 1983 conformément aux engagements du Ministre de la Communication).

Votre rapporteur s'inquiète, par ailleurs, de la volonté gouvernementale d'autoriser la publicité sur les chaînes régionales. Les recettes publicitaires des quotidiens régionaux représentent près de 50 % de leurs ressources. L'introduction de la publicité sur les chaînes régionales doit faire l'objet de la plus grande vigilance : la publicité de distribution commerciale peut notamment être étroitement protégée car elle constitue le domaine privilégié de la presse régionale.

Par ailleurs, les expériences publicitaires associant la presse écrite et les chaînes régionales doivent être encouragées.

Votre rapporteur rappellera que dans les observations qu'il avait émises l'année dernière, il souhaitait que la réforme de l'audiovisuel mette un terme à la ponction opérée par la télévision sur le marché publicitaire. Il ne peut que regretter aujourd'hui qu'une telle réforme ait accéléré ce processus.

Votre rapporteur souhaite enfin que la Commission nationale Presse-Télématique contrôle très strictement l'accès de la télématique sur le marché publicitaire.

(1) Voir annexe n° 5.

### **III.- LE REGIME FISCAL DE LA PRESSE NE CONNAITRA PAS DE MODIFICATIONS EN 1983 MAIS DEMEURE TRANSITOIRE ET INCERTAIN.**

Aux termes de la loi du 29 décembre 1976, les périodiques autres que les périodiques assimilés à des quotidiens étaient jusqu'au 31 décembre 1981, soit exonérés de la TVA, soit imposés sur option et dans les conditions de droit commun à un taux réel de 4 %.

A partir du 1er janvier 1982, un taux unique de 7 % sans possibilité d'option devait entrer en vigueur, conformément aux conclusions de la table ronde qui s'était réunie en 1976.

Afin de ne pas alourdir trop brutalement les charges des entreprises n'ayant pas encore opté pour le régime de la TVA pour 1982, le Gouvernement a proposé d'étendre pour 1982 l'application du taux de 4 % à l'ensemble des publications périodiques. Cette proposition a été adoptée par le Parlement lors de l'examen de la loi de finances 1982 et la possibilité d'option, qui s'offrait jusqu'alors à la presse périodique, entre le statu quo et l'assujettissement au taux réduit de 4 %, a donc été supprimée.

Votre commission rappelle cependant qu'elle avait souhaité le maintien de l'option entre l'exonération et l'assujettissement à la TVA.

Le passage au taux de 7 % prévu par la loi du 29 décembre 1976 devait se produire par conséquent à compter du 1er janvier 1983.

Le Gouvernement prévoit la prorogation de la période transitoire en 1983 en maintenant le taux de TVA de 4 % pour une nouvelle année dans l'attente des conclusions du groupe de travail sur les problèmes généraux de la presse.

**Les conclusions des travaux de ce groupe de travail devraient permettre au Gouvernement de disposer des éléments nécessaires lui permettant d'arrêter sa position sur ce point en liaison avec les représentants de la profession.**

**Le projet de loi de finances pour 1983 reconduit également pour une année les dispositions de l'article 39 bis du Code général des Impôts.**

**Si votre rapporteur peut, dans un premier temps, juger satisfaisante la reconduction de l'ensemble des mesures fiscales en faveur de la presse, il n'en regrette pas moins, cependant, l'incertitude d'une telle situation.**

**Le projet de réforme des aides publiques périodiquement évoqué par le Gouvernement doit mettre fin au caractère transitoire de ces mesures fiscales.**



#### **IV.- LE NOMBRE ET LE COUT DES PUBLICATIONS ADMINISTRATIVES CONTINUENT DE POSER UN GRAVE PROBLEME (1).**

Le rapport portant sur des « propositions d'économies sur les publications administratives » a été remis au Premier Ministre en mai 1980, par M. de Baecque, Président de la Commission de coordination de la documentation administrative (C.C.D.A.). Les conclusions qui en ont été tirées depuis lors sont résumées dans le rappel chronologique suivant :

19 mai 1980 : Remise au Premier Ministre, M. Raymond Barre, du Rapport de Baecque.

10 juin 1980 : Envoi d'une lettre-circulaire du Premier Ministre aux ministres et secrétaires d'Etat leur demandant de lui rendre compte des mesures prises à la suite du Rapport.

20 octobre 1980 : Circulaire du Premier Ministre aux ministres et secrétaires d'Etat ayant pour objet de préciser les mesures complémentaires qui doivent être prises pour assurer une meilleure gestion des publications administratives.

Cette circulaire reprend, en leur donnant un caractère impérieux, les conclusions du Rapport de Baecque relatives notamment au tirage, à la diffusion et au coût des publications existantes, ainsi qu'à la création de publications nouvelles. Elle charge la Commission de coordination d'une mission générale de suivi de ces instructions.

19 mars 1981 : Lettre du Président de la Commission aux ministres et secrétaires d'Etat destinée à faire le point sur les mesures prises en application des directives du Premier Ministre.

Ces deux lettres ont provoqué des réponses de la part d'un certain nombre d'administrations.

(1) Voir annexe n° 6.

La lecture des réponses reçues permet de constater que les administrations ont eu le souci d'appliquer de manière très précise les recommandations qui leur avaient été faites par la Commission de coordination. Dans la presque totalité des cas, ces recommandations ont été suivies de décisions concrètes portant sur la suppression de publications ou la rationalisation de leur présentation et de leur système de diffusion.

Par ailleurs, le Premier Ministre a demandé que, dans chaque ministère, soit désigné un fonctionnaire de haut niveau qui soit responsable de l'organisation documentaire de son administration.

Votre Commission souligne avec force la nécessité de poursuivre et de renforcer l'action entreprise pour limiter le nombre, le coût et le tirage de publications qui grèvent exagérément les budgets de certains départements ministériels ou d'organismes qui en dépendent.

**ANNEXE N° 1**

**LISTE DES CAMPAGNES D'INFORMATION  
DU GOUVERNEMENT  
DU 1er SEPTEMBRE 1981 AU 31 JUILLET 1982**

***DU 1er SEPTEMBRE AU 31 DECEMBRE 1981***

**Ministère des Droits de la femme**

**– Contraception**

**Ministère de l'Education nationale**

**– Elections universitaires**

**Ministère du Travail**

**– Sécurité dans le travail**

**– Plan avenir jeunes**

**Ministère du Temps libre**

**– Promotion touristique de la Réunion**

**Ministère des P.T.T.**

**- Revalorisation message écrit**

- Bonne année aux Français du bout du monde**

**Comité interministériel de la Sécurité routière**

- Enfants dans la circulation**

**Agence nationale de l'amélioration de l'habitat**

- Economies d'énergie dans l'habitat existant**

**Ministère du Commerce et de l'Artisanat**

- Promotion des métiers techniques de l'artisanat auprès des jeunes**

***DU 1er JANVIER AU 31 JUILLET 1982***

**Ministère de l'Education nationale**

- Elections universitaires**

**Ministère des Droits de la Femme**

- Contraception**

**Ministère de l'Economie et des Finances**

- Livret épargne populaire**
- La trêve des prix**
- Nationalisation (Echange des titres)**
- Recensement**
- Aménagement de la TVA**

**Ministère de la Culture**

- Lecture
- Fête de la musique

**Ministère de la Culture**

- Découverte de la France

**Ministère des Transports**

- Signalisation
- Bison fûté

**Ministère de l'Environnement**

- Bruit
- France propre

**Mission nationale de lutte pour l'emploi**

- Contrats de solidarité

**Agence française pour la maîtrise de l'énergie**

- Utilisation de l'énergie solaire dans l'habitat
- Mesures financières pour les économies d'énergie

**Comité interministériel de la Sécurité routière**

- Respect du port de la ceinture de sécurité

**Ministère des Anciens Combattants**

- Journée de la déportation
- 8 Mai

**Ministère de la Santé**

- Médecins
- Abaissement de l'âge de la retraite

**Secrétariat aux personnes âgées**

- Journée mondiale des personnes âgées

**Ministère de l'Urbanisme et du Logement**

- Loi Quilliot

**Ministère des P.T.T.**

- P.T.T. le contact

**ANNEXE N° 2****REPONSE AUX QUESTIONS DE VOTRE RAPPORTEUR  
SUR LES MISSIONS, LE BILAN ET LES OBJECTIFS  
DU FONDS D'AIDE A L'EXPANSION DE LA PRESSE  
FRANÇAISE A L'ETRANGER****I.- FONCTIONNEMENT**

Le Fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger a pour objet de favoriser la vente à l'étranger des publications inscrites à la commission paritaire des publications et agences de presse.

Il intervient en prenant à sa charge une partie des dépenses supportées par les entreprises de presse à ce titre, telles que :

- pour la vente au numéro,
- les frais de transport
- les baisses des prix de vente
- les remises consenties aux distributeurs
- les frais de prospection et d'inspection
- les frais de publicité, de propagande et d'étude.

– pour les abonnements,

- les souscriptions gratuites et à tarif réduit de promotion
- le publi-postage et la publicité.

Globalement, la prise en charge d'une partie des frais de transport représente environ 80 % des crédits du Fonds.

Les actions du Fonds s'exercent dans tous les pays à l'exception de ceux de la C.E.E. et de la Suisse. Afin de ne pas disperser les efforts et en raison de la limitation des crédits, des actions ponctuelles dites « plans spéciaux » sont mises en oeuvre en faveur d'un certain nombre de pays ou de grandes régions géographiques en fonction des possibilités d'ouverture de nouveaux marchés ou d'extension de réseaux existants.

**Le Groupe international Hachette**, assurant la presque totalité de la vente au numéro, a une action dynamique sur la plus grande partie du monde ; il reçoit à ce titre la plus importante part des crédits du Fonds (66 % en 1982). Viennent ensuite les N.M.P.P. qui exportent la presse essentiellement vers le Maghreb (7 % en 1982).

Les éditeurs reçoivent une aide pour les actions qu'ils mènent personnellement pour étendre leur diffusion par abonnement. Un petit nombre d'entre eux (quotidiens et hebdomadaires d'information générale) assure directement la vente au numéro sur quelques pays déterminés et obtient pour maintenir ses prix, une aide au transport au même titre que le G.I.H.

**Unipresse** est spécialisé dans les expositions de la presse française à l'étranger à l'occasion de manifestations politiques commerciales ou culturelles.

A ces occasions, il recueille un certain nombre d'abonnements. De plus, un crédit spécial lui est alloué pour abonner à des revues spécialisées, des personnalités étrangères, désignées par les ambassades.



## II.- BILAN

De 1976 à 1979, le nombre d'exemplaires venus par le G.I.H., les N.M.P.P. et les éditeurs bénéficiant du Fonds a augmenté de 9,69 % en passant de 112,9 à 123,8 millions d'exemplaires.

En 1980, une baisse de 6,54 % a été enregistrée. Elle est le résultat des difficultés économiques (cherté du transport, etc...) qui incitent nombre d'importateurs à limiter l'éventail des titres diffusées et même leurs actions commerciales en faveur de notre presse.

Le bilan 1981 ne sera connu qu'à la fin du dernier trimestre 1982. En effet, la commission mixte pour la diffusion de la presse française dans le monde examinera, courant décembre, les dossiers de demandes d'aide pour 1983 qui mentionnent les derniers résultats. Cependant, des estimations fournies par le G.I.H. ont permis d'établir les tendances, dans certains pays.

	1977	1978	1979	1980
G.I.H.....	48 800 000	52 400 000	51 400 000	47 570 000
N.M.P.P. ....	22 292 084	25 033 143	26 107 374	24 719 560
Editeurs .....	41 794 033	44 210 494	46 292 733	43 416 865
<b>TOTAUX .....</b>	<b>112 886 117</b>	<b>121 643 637</b>	<b>123 800 107</b>	<b>115 706 425</b>
.....		+ 7,7 %	+ 1,7 %	- 6,54 %

En 1979, la vente au numéro réalisée par le G.I.H. avait ralenti (1 million d'exemplaires de moins que l'année précédente). Toutefois, une partie de la diffusion auparavant assurée par le G.I.H. avait été transférée d'une part aux N.M.P.P., d'autre part, au Monde en cours d'année.

En 1980, on enregistre une baisse des ventes générale aussi bien pour la diffusion au numéro que par abonnements. Cette évolution a été ressentie différemment suivant les pays.

### **Au Moyen Orient**

L'instabilité politico-économique en Iran, en Turquie, au Liban, en Syrie, en Lybie, en Egypte a encore aggravé la chute de nos exportations. A l'exception de la Syrie (le chiffre d'affaires des ventes a progressé de 69 %, la société d'Etat CHAM donnant maintenant sa pleine mesure) tous les pays de ce secteur géographique ont eu un marché réduit par rapport à 1979 (Liban : - 19 %, Egypte : - 17 %). En Israël, on assiste à un recul du français dans l'enseignement. Toutefois, le nombre d'élèves apprenant encore notre langue, dans ce pays, n'est pas négligeable, et des actions promotionnelles entreprises cette année permettent d'espérer une augmentation de plus de 30 % en 1982.

### **En Afrique**

Le continent africain, bien que représentant encore 13 des exportations totales, marque le pas. La Côte d'Ivoire, notamment, et surtout le Sénégal ont à faire face à une récession économique qui écarte pour quelque temps certains coopérants de ces pays et réduit le pouvoir d'achat des autochtones et des ressortissants français.

Madagascar, toujours confronté à une situation économique difficile entraînant un manque de devises devenu chronique, a vu ses importations diminuer de 40 % en 1980 et à nouveau de 57 % en 1981.

L'île Maurice, qui a connu plusieurs dévaluations a enregistré, en 1981, une baisse de la demande après une opération promotionnelle qui lui avait permis d'accroître ses résultats de 19,8 %.

En revanche, les ventes du Cameroun, après une augmentation de 27 % en 1980, ont fait un nouveau bond de 35 % en 1981.

### **Amérique du Nord**

Grâce aux actions menées fin 1980, et surtout en 1981 en Californie, Floride et dans la région est des U.S.A., la presse française, après trois années de stagnation a connu une véritable relance sur un marché particulièrement convoité, et de plus, diffus (36 % en 1980 et 73 % en 1981 de progression du chiffre d'affaires).

Au **Canada**, la tendance négative de 1980 : - 11 % a pu être stoppée grâce à la stabilité des coûts de transport entre l'Europe et le Canada et l'évolution positive du dollar canadien par rapport au franc français.

Cependant, la part des exportations réalisées dans ce secteur géographique ne représente que 10 % des exportations globales.

### **Amérique latine**

Le soutien du Fonds d'aide à l'exportation de la presse française à l'étranger fut déterminant en 1981, d'abord au **Brsil**, région de Rio (+ 37 %) et devrait porter ses fruits en **Colombie** et au **Chili**, cette année. Au **Mexique**, la progression du chiffre d'affaires a atteint 30 % en 1981 et les exportations sur Haïti sont restées stables. Cette région du globe ne représente toutefois que 5 % environ des exportations globales.

### **Asie-Océanie**

Le marché australien et néo-zélandais étant profondément anglophone et d'accès difficile en raison des frais d'approche considérables, notre activité se limite à l'Inde, au Taïwan, à la Chine populaire (où se mène actuellement un test avec quatre titres), la Corée, et le Japon surtout, qui voue toujours un véritable engouement pour toutes nos publications d'art et de mode (3,5 millions de publications).

Bien que modestes, nos exportations vers l'Asie ont légèrement augmenté en 1981.

### **L'Europe**

La plupart des pays de ce secteur faisant partie de la C.E.E. en faveur desquels le Fonds n'intervient pas, l'évolution des ventes est indiquée pour mémoire. A l'exception de la Grèce et de l'Angleterre, les pays européens accusent tous une baisse des importations de la presse française.

### **III.- PERSPECTIVES POUR 1983**

En 1983 les principes qui guideront l'activité du Fonds seront ceux, comme en 1982, d'une politique de sauvegarde plutôt que de conquête, à savoir :

**– une sélection géographique précise**

- pays prioritaires dans la politique de diffusion culturelle extérieure de la France ;

- pays ayant un niveau de vie élevé, et donc à l'abri, en principe, de restrictions de devises (U.S.A., Australie, Vénézuéla, etc...) ;

- pays ayant bénéficié avec succès d'actions antérieures (Indonésie, Haïti, etc...) ;

- pays pouvant constituer des cibles d'actions multi-médias (presse écrite, livres, cinémas, audiovisuel) destinées à démultiplier l'effort culturel français.

**– une sélection du nombre de bénéficiaires**

- 58 en 1980

- 45 en 1981

- 43 en 1982

**– une sélection des publications**

seront écartées les revues ayant réalisé des efforts de promotion insuffisants ou dont la diffusion a baissé constamment malgré une aide régulière du Fonds.

Seront privilégiés :

- les revues scientifiques, techniques et professionnelles qui sont susceptibles de soutenir les autres formes de commerce extérieur,

- les périodiques et les grands hebdomadaires (notamment le Nouvel Observateur, le Point, l'Express et Paris-Match) dont les efforts commerciaux et les performances doivent être encouragés. Dans l'ordre cité, en 1980, ces hebdomadaires ont diffusé à l'étranger 2,2 - 2,3 - 4 et 6,3 millions d'exemplaires.

A l'avenir, seuls un sensible allègement des charges de transport et une augmentation notable du budget du Fonds pourraient permettre des actions dynamiques, efficaces et renouvelées, pour l'extension des exportations de la presse française.

Il n'est pas possible, en effet, de demander des efforts supplémentaires aux éditeurs qui consentent au distributeur, pour l'exportation, des remises supérieures à celles accordées sur le marché français. Pour les quotidiens, les éditeurs perçoivent, en moyenne, un encaissement net inférieur de 40 % à leur encaissement net par exemplaire vendu en France ; le taux de réduction est de 30 % pour les hebdomadaires et de 25 % pour les autres publications.

## ANNEXE N° 3

SITUATION DE LA SOCIETE NATIONALE  
DES ENTREPRISES DE PRESSE (S.N.E.P.)

## SITUATION DES FILIALES DE LA S.N.E.P.

## Entreprises situées en France

Nom de l'entreprise	Chiffre d'affaires (en milliers de francs)	Résultats d'exploitation à fin 1981 (en milliers de francs)
Société Nouvelle d'Editions pour l'Industrie (S.N.E.I.), 22, avenue F. Roosevelt, 75008 Paris	42 552	Bénéfice + 1 070
Nouvelle Agence de Presse (N.A.P.) .....	1 757	Perte 639
S.I.E.R. (Imprimerie Nouvelle) 13 rue de la Bourde, 37 Tours .....	3 088	Perte 725
Imprimerie du Bugey 18, avenue Brillat- Savarin, 01300 Belley .....	5 376	Bénéfice + 9
Société Nouvelle des Imprimeries Mont- Louis & de la Presse Réunies 57, rue Blatin, 63 Clermont-Ferrand .....	55 362	Perte 7 927
Société Nouvelle des Imprimeries Paul Du- pont, 12, rue du Bac d'Asnières, 92 Clichy ....	80 407	Perte 24 906

**ENTREPRISES SITUÉES A L'ETRANGER**

Nom de l'entreprise	Chiffre d'affaires (1)	Résultats d'exploitation à fin 1981 (1)
Imprimerie nationale du Niger (INN) BP 61 Niamey (Niger).....	11 935 811	Bénéfice 119 930
Société d'Imprimerie Ivoirienne (SII) BP 1807 Abidjan (Côte d'Ivoire) .....	28 358 714	Bénéfice 658 247
Société de Presse et d'Édition de la Côte d'Ivoire (SPECI) BP 1807 Abidjan (Côte d'Ivoire)	61 724 736	Bénéfice 8 405 800
Société de Presse et d'Édition de Madagascar (SPEM) BP 1570 Antananarivo (Madagascar) .....	3 640 403	Bénéfice 99 456
Société Nouvelle de l'Imprimerie Centrale (SNIC) BP 1414 Antananarivo (Madagascar) ..	9 581 139	Bénéfice 1 835 223
Société malgache de Publicité (SMP) BP 1650 Antananarivo (Madagascar) .....	1 526 737	Bénéfice 30 724
Nouvelles imprimeries du Sénégal (NIS) BP 92 Dakar (Sénégal).....	7 680 351	Bénéfice 197 523
Société Sénégalaise de Presse & de Publications (SSPP) BP 92 Dakar (Sénégal) .....	11 286 388 (a)	Bénéfice 376 378 (a)

(1) Les sommes sont libellées en francs français (a) Compte tenu de la subvention annuelle du Gouvernement sénégalais destinée à compenser certaines contraintes imposées par les autorités sur le plan commercial

**EFFECTIFS DES ENTREPRISES DU GROUPE S.N.E.P.**

**AU 31 DECEMBRE 1981**

**Entreprises situées en France**

<b>Société Nationale des Entreprises de Presse (société mère) .....</b>	<b>9</b>
<b>Imprimerie du Bugey (Belley) .....</b>	<b>37</b>
<b>S.I.E.R. (Imprimerie Nouvelle de Tours) .....</b>	<b>25</b>
<b>Société Nouvelle des Imprimeries Mont-Louis (Clermont-Ferrand) .....</b>	<b>263</b>
<b>Société Nouvelle des Imprimeries Paul-Dupont (Clichy).....</b>	<b>291</b>
<b>Nouvelle Agence de Presse .....</b>	<b>9</b>
<b>Société Nouvelle d'Editions pour l'Industrie .....</b>	<b>175</b>
<b>Société Nouvelle d'Editions Industrielles .. 1 agent à temps partiel</b>	
<b>S.O.F.I.M.A.</b>	

**Entreprises situées à l'étranger**

<b>Imprimerie Nationale du Niger .....</b>	<b>179</b>
<b>Société d'Imprimerie Ivoirienne .....</b>	<b>229</b>
<b>Société de Presse et d'Edition de la Côte d'Ivoire .....</b>	<b>98</b>



<b>Société de Presse et d'Édition de Madagascar.....</b>	<b>23</b>
<b>Société Nouvelle de l'Imprimerie Centrale (Madagascar) .....</b>	<b>102</b>
<b>Société Malgache de Publicité.....</b>	<b>13</b>
<b>Nouvelles Imprimeries du Sénégal.....</b>	<b>94</b>
<b>Société Sénégalaise de Presse et de Publications .....</b>	<b>108</b>

## ANNEXE N° 4

**SITUATION DE LA SOCIETE FINANCIERE  
DE RADIODIFFUSION (SOFIRAD)**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SOFIRAD chargée d'approuver les comptes de l'exercice 1981 s'est réunie le 30 juin 1982.

Les produits d'exploitation pour 1981 s'élèvent (y compris le stock final de 24 042 088,86 F) à 76 082 607,14 F alors que les charges d'exploitation s'élèvent à 53 439 699,37 F (y compris le stock initial de 5 381 872,25 F).

L'important gonflement du stock est dû essentiellement aux travaux liés au contrat de maîtrise d'oeuvre passé avec le Maroc en 1980.

Au 31 décembre 1981, le compte d'exploitation se résume comme suit :

**1. Produits**

- Stock final		24 042 088,86 F
- Prestation de services		16 885 855,37 F
- Revenus de titres		
Europe n° 1 et Son	13 761 299,24 F	
Radio Monte Carlo	15 500 000,00 F	
Divers	<u>27 018,00 F</u>	29 298 217,24 F
- Intérêts financiers		<u>5 866 345,67 F</u>
		76 082 607,14 F

**2. Charges**

- Stock initial		5 381 872,45 F
- Dépenses de fonctionnement		38 444 972,58 F
- Dotation aux amortissements		1 286 232,66 F
- Dotation aux provisions		<u>8 326 621,78 F</u>
<b>TOTAL</b>		<b>53 439 699,37 F</b>

Le solde créditeur du compte d'exploitation qui était de 22 013 441,13 F à la clôture de l'exercice 1980, s'élève à la clôture de l'exercice 1981 à 22 642 907,77 F.

Après passage par le compte de pertes et profits, le bénéfice net de l'exercice 1981 s'établit à 23 391 519,27 F contre 24 348 488,00 F en 1980.

La Sofirad a versé, au titre de l'exercice 1981, un dividende de 12 201 000 F, soit le même montant que pour l'exercice 1980.

**ANNEXE N° 5  
LE MARCHE PUBLICITAIRE FRANÇAIS**

**Tableau 1**

**RECETTES PUBLICITAIRES DES GRANDS MEDIAS (1)**

**Pourcentage d'évolution annuelle par rapport à l'année précédente**

	<b>1979/1978</b>	<b>1980/1979</b>	<b>1981/1981 révisé</b>	<b>1982/1981 estimations 1er semestre</b>	<b>1982/1981 prévisions</b>
Quotidiens .....	+ 12	+ 18,5	+ 7,5	+ 13	
Périodiques .....	+ 15	+ 19,5	+ 13,5	+ 14,5	
Total presse (2) .....	+ 14	+ 19	+ 11	+ 14	
Télévision .....	+ 18	+ 15,5	+ 17	+ 25	+ 26
Publicité extérieure .....	+ 20	+ 20	+ 20	+ 15	+ 16
Radio .....	+ 28	+ 17,5	+ 3,5	+ 12	+ 8
Cinéma .....	+ 10	+ 14	+ 25	+ 17	+ 20
<b>TOTAL .....</b>	<b>+ 16,5</b>	<b>+ 18,5</b>	<b>+ 12,5</b>	<b>+ 15,5</b>	

**IREP Le Marché Publicitaire Français**

(1) Les recettes publicitaires s'entendent hors taxes, dégressifs déduits, y compris les commissions d'agences et les rémunérations de régie s'il y a lieu.

(2) Petites annonces et publicité locale comprises.

TABLEAU 2

## RECETTES PUBLICITAIRES DES GRANDS MEDIAS (1)

	1978	1979	1980	1981 révisé
Quotidiens .....	2 725	3 050	3 610	3 880
Périodiques.....	3 195	3 685	4 400	5 000
Total presse (2) .....	5 920	6 735	8 010	8 880
Télévision .....	1 400	1 650	1 905	2 230
Publicité extérieure .....	1 300	1 560	1 870	2 240
Radio .....	915	1 170	1 373	1 422
Cinéma .....	145	160	182	228
<b>TOTAL .....</b>	<b>9 680</b>	<b>11 275</b>	<b>13 340</b>	<b>15 000</b>

Unité : millions de francs

IREP Le Marché Publicitaire Français

(1) Les recettes publicitaires s'entendent hors taxes, dégressifs déduits, y compris les commissions d'agences et les rémunérations de régie, s'il y a lieu.

(2) Petites annonces et publicité locale comprises.

**TABLEAU 3****REPARTITION DES RECETTES PUBLICITAIRES ENTRE LES GRANDS MEDIAS (1)**

	<b>1978</b>	<b>1979</b>	<b>1980</b>	<b>1981 révisé</b>
Quotidiens .....	28,0	27,0	27,0	26,0
Périodiques.....	33,0	32,5	33,0	33,0
<b>Total presse (2) .....</b>	<b>61,0</b>	<b>59,5</b>	<b>60,0</b>	<b>59,0</b>
Télévision .....	14,5	14,5	14,5	15,0
Publicité extérieure .....	13,5	14,0	14,0	15,0
Radio .....	9,5	10,5	10,0	9,5
Cinéma .....	1,5	1,5	1,5	1,5
<b>TOTAL .....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

en pourcentage

**IREP Le Marché Publicitaire Français**

(1) Les recettes publicitaires s'entendent hors taxes, dégressifs déduits, y compris les commissions d'agences et les rémunérations de régie, s'il y a lieu.

(2) Petites annonces et publicité locale comprises.

TABLEAU 4

## PREMIERES PERSPECTIVES 1983

Sur l'ensemble des annonceurs (1) qui ont répondu en juillet 1982, sur leurs intentions en ce qui concerne l'évolution de leurs investissements publicitaires en 1983 par rapport à 1982 :

## 6 % prévoient une augmentation sensible de leurs budgets en presse quotidienne

25 %	"	"	"	"	"	presse magazine
30 %	"	"	"	"	"	TV
17 %	"	"	"	"	"	affichage
14 %	"	"	"	"	"	radio
8 %	"	"	"	"	"	cinéma

## 6 % prévoient une augmentation conforme à la hausse des prix en presse quotidienne

31 %	"	"	"	"	"	presse magazine
19 %	"	"	"	"	"	TV
9 %	"	"	"	"	"	affichage
12 %	"	"	"	"	"	radio
3 %	"	"	"	"	"	cinéma

**6 % prévoient le maintien de leurs budgets en francs courants en presse quotidienne**

19 %	”	”	”	”	”	”	presse magazine
10 %	”	”	”	”	”	”	TV
13 %	”	”	”	”	”	”	affichage et radio
5 %	”	”	”	”	”	”	cinéma

**3 % prévoient une diminution sensible en presse quotidienne et affichage**

5 %	”	”	”	”	”	”	presse magazine
1 %	”	”	”	”	”	”	TV et cinéma
8 %	”	”	”	”	”	”	radio

**3 % prévoient une suppression de leurs budgets en presse magazine et radio**

1 %	”	”	”	”	”	”	affichage et cinéma
-----	---	---	---	---	---	---	---------------------

**38 % prévoient un budget nul en 1982 et 1983 en presse quotidienne**

6 %	”	”	”	”	”	”	presse magazine
26 %	”	”	”	”	”	”	TV
22 %	”	”	”	”	”	”	affichage
10 %	”	”	”	”	”	”	radio
39 %	”	”	”	”	”	”	cinéma (1) 80 annonceurs



## ANNEXE N°6

**MESURES D'ECONOMIES REALISEES DANS LE DOMAINE  
DES PUBLICATIONS DES ADMINISTRATIONS**

<b>I. DIMINUTION DES COUTS</b>	<b>II. AUGMENTATION DES RECETTES</b>
<p align="center"><b>A. Suppression de titre</b></p> <p>Ministère des Affaires Etrangères <i>Le courrier musical de France</i> (économie : 179.000 F)</p> <p>Ministère de l'Agriculture <i>Bulletin technique, scientifique, bibliographique des laboratoires de la répression des fraudes</i></p> <p>Ministère de la Santé <i>DAGPB Informations, Tableaux statistiques, santé sécurité sociale</i></p> <p>Ministère de la Défense <i>La vie au CEDOCAR, Bulletin fiabilité</i></p> <p align="center"><b>B. Fusion des Titres</b></p> <p>Ministère de l'Intérieur <i>L'économie des DOM, fusion avec TOM</i></p> <p><b>C. Mise à jour des fichiers de diffusion gratuite</b></p> <p align="center">Ministère de la Justice</p> <p align="center">Ministère des Transports</p> <p align="center">Ministère de l'Agriculture</p> <p align="center">Ministère de la Santé</p> <p align="center">Ministère du Commerce et de l'Artisanat</p> <p align="center">Ministère de la Défense</p> <p align="center">Ministère de l'Economie et des Finances</p>	<p><b>A. Réajustement du prix de l'abonnement pour obtenir un meilleur rapport coût/recettes</b></p> <p align="center">Ministère des Affaires Etrangères <i>France-Informations</i></p> <p align="center">Ministère de la Santé <i>Revue française des affaires sociales</i></p> <p align="center">Ministère de l'Education nationale <i>Bulletin des bibliothèques de France</i></p> <p><b>B. Transfert du mode de diffusion gratuite à un mode de diffusion onéreuse</b></p> <p align="center">Ministère de la Santé <i>Annuaire statistique de l'action sanitaire et sociale</i></p> <p align="center">Ministère de l'Economie et des Finances <i>Notes bleues</i></p> <p align="center">Insertion de la publicité</p> <p align="center">Ministère des Affaires étrangères <i>Nouvelles de France de l'ADPF</i></p>

<b>I. DIMINUTION DES COUTS</b>	<b>II. AUGMENTATION DES RECETTES</b>
<p><b>D. Réduction du tirage</b>  <b>Ministère de la Justice</b>  - dans la collection « Ministère de la Justice » :  <i>Droit du travail et restructuration des entreprises</i>  - <i>Le compte général de l'Administration de la Justice</i>  - <i>Rapport annuel de l'Administration pénitentiaire</i>  <b>Ministère de la Santé</b>  <i>Revue française des affaires sociales ( 500 ex)</i>  <b>Ministère de la Défense</b>  <i>Revue Terre Air Mer (TAM)</i>  400 000 ex - 240 000 ex  <i>Bulletin des brevets</i>  <b>E. Mesures techniques</b>  <b>E.1. Réduction de périodicité</b>  <b>Ministère des Affaires étrangères</b>  <i>France-informations</i>  (10 n° 6 n°)  <b>Réduction du nombre de pages</b>  <b>Ministère de la Défense</b>  <i>Revue L'Armement</i>  <b>Modification du mode d'acheminement ex. suppression de l'envoi par avion</b>  <b>Ministère des Affaires étrangères</b>  <i>France-informations</i>  (économie : 1 000 000 F)  <b>Réduction du nombre de couleurs ex. suppression de la quadricromie</b>  <b>Ministère du Commerce et de l'Artisanat</b>  <i>La France des Commerces</i>  <b>Suppression de la double composition</b>  <b>Ministère de la Défense</b>  <i>Bulletin officiel des armées</i></p>	

**La commission a examiné les crédits de l'information pour 1983 dans sa séance du mercredi 20 octobre 1982.**

**Elle a décidé de soumettre ces crédits à l'appréciation du Sénat.**